

ACCOMPAGNEMENT

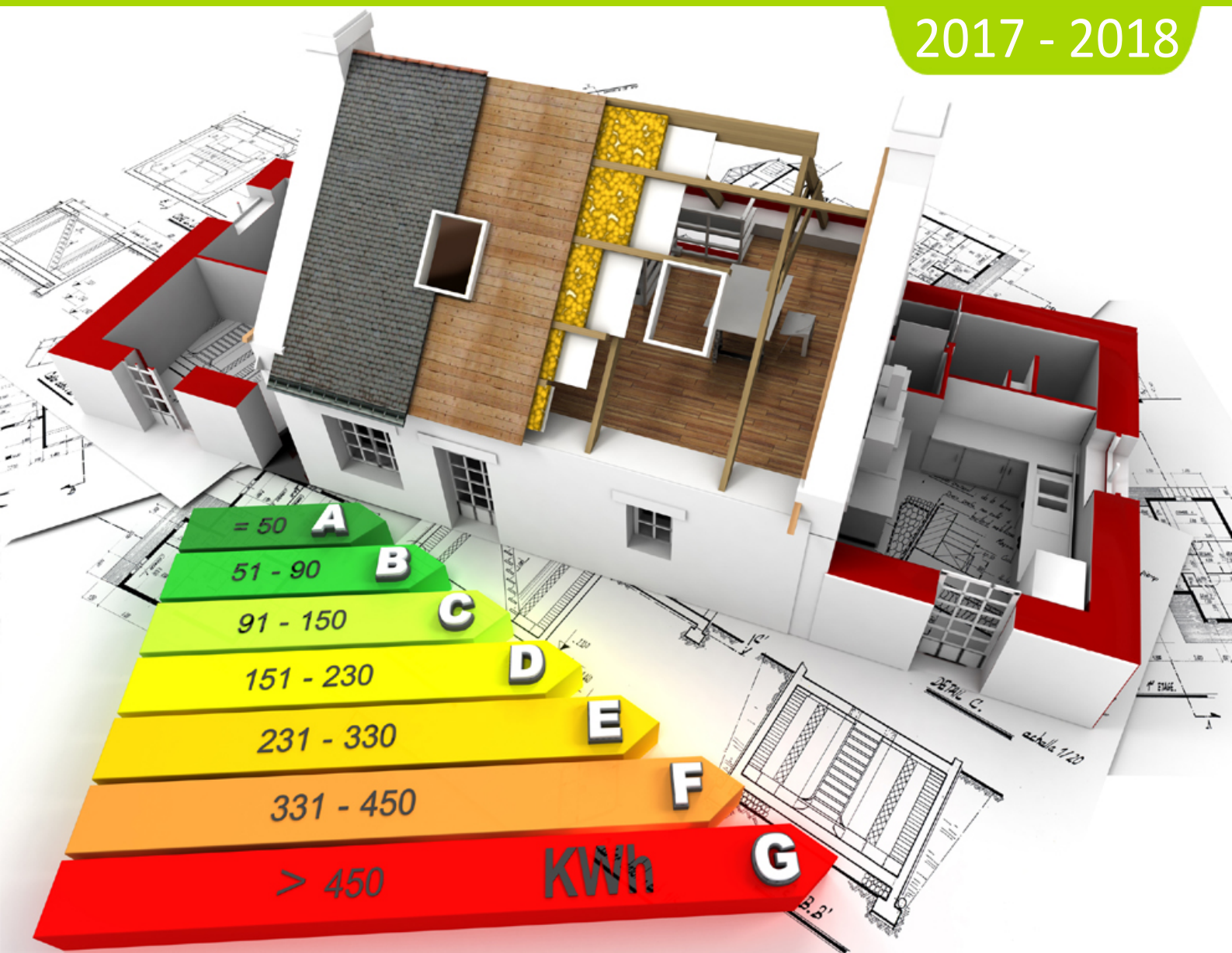
& AIDE FINANCIÈRE

VILLE DE RONCHIN

GUIDE PRATIQUE

HABITAT DURABLE
&
ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

2017 - 2018



HABITAT DURABLE & ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

La subvention "Habitat Durable et économie d'énergie" a pour ambition de soutenir les projets cohérents qui permettent une amélioration effective et durable des logements, soit la réalisation d'un **minimum de 25% d'économie d'énergie après travaux**.

À qui est destinée cette aide ?

Aux propriétaires d'une maison individuelle sur Ronchin construite avant 1989 et ayant un projet d'amélioration thermique.

Comment ça marche ?

1. L'accompagnement dans votre projet par un professionnel :

La Ville de Ronchin a missionné l'Union Régionale Nord Pas-de-Calais de la CLCV (Consommation Logement et Cadre de Vie) pour vous apporter un accompagnement complet dans votre démarche de projet de rénovation énergétique de votre logement.

Un unique interlocuteur : l'Espace Info Énergie

Cet accompagnement consiste à :

- réaliser un diagnostic de votre logement,
- établir des recommandations et un programme de travaux prioritaires vous permettant de prétendre à la subvention municipale, ainsi qu'une analyse financière du projet,
- vous apporter un conseil dans l'analyse des devis,
- vous aider dans le montage de votre dossier de demande de subvention municipale, qui sera retransmis directement au service Agenda 21 de la Commune.



2. Une participation au financement des travaux :

- En complément de la prestation d'accompagnement et en fonction de l'ambition énergétique du programme de travaux retenu, la Ville de Ronchin participe au financement des travaux, sous réserve de respecter les recommandations du diagnostic.



L'ESPACE INFO ÉNERGIE

Christophe Tilmant / Perrine Dhellemmes
Mail : eie.lille2@clcv.org
Tel: 03.20.85.80.81 / Fax: 03.20.52.76.00
108, rue d'Arras - 59000 Lille

Permanence à Ronchin,
sur rendez-vous, le 1^{er} mercredi après-midi de
chaque mois, au Centre Technique Municipal
(124, rue Roger Salengro)

		Plafond d'aide	
Taux d'aide		À partir de 25% d'économies d'énergie réalisées	En atteignant le niveau "BBC Rénovation"
Sans utilisation d'éco-matériaux	10% du montant global des travaux préconisés	1.000 €	2.000 €
Avec utilisation d'éco-matériaux	20% du montant des factures éco-matériaux	1.500 €	3.000 €

Étape

1

Vous prenez contact avec l'Espace Info Énergie (EIE) pour qu'un conseiller analyse votre profil et votre projet afin de déterminer si, à priori, vous pouvez prétendre à l'aide municipale (ou éventuellement vous réorienter vers un autre dispositif)

Étape

2

Vous prenez rendez-vous pour que le professionnel (EIE) vienne réaliser un diagnostic de votre logement et établir les recommandations de travaux vous permettant de prétendre à l'aide municipale (minimum 25% d'économie d'énergie après travaux), tout en prenant en compte vos intentions. Une analyse financière du projet est également réalisée.

Étape

3

Le diagnostic vous est présenté. C'est l'occasion de valider avec le conseiller le programme de travaux.

Vous pouvez effectuer **les demandes de devis** auprès de différentes entreprises. Ces devis seront analysés par le conseiller Info-Energie.



Une fois les devis validés, vous transmettez l'ensemble des pièces du dossier au conseiller Info-Énergie.

Un courrier d'attribution prévisionnelle vous sera alors envoyé par la Commune, avec une estimation de l'aide à laquelle vous pouvez prétendre (sous réserve de présentation de vos factures et validation définitive de votre dossier par le Conseil Municipal).

Pièces justificatives :

- la lettre de demande de subvention et une attestation d'accompagnement du projet par le conseiller Info-Energie,
- un justificatif de domicile (factures d'électricité, de gaz, de téléphone fixe, d'eau...) ou l'attestation de propriété datant de moins de 3 mois,
- le diagnostic énergétique du logement et les recommandations de travaux qui en découlent,
- les devis signés des entreprises pour les travaux préconisés.

Étape

5

Vous pouvez réaliser les travaux puis transmettre au conseiller Info-Énergie le restant des pièces justificatives demandées pour l'obtention de l'aide municipale. Votre dossier passera au prochain Conseil Municipal.

Vous recevrez ensuite un courrier pour vous informer de l'attribution effective de l'aide.

Pièces justificatives complémentaires :

- les factures acquittées des travaux (spécifiant les caractéristiques et les critères de performance des matériaux d'isolation et les proportions concernées),
- un Relevé d'Identité Bancaire.

HABITAT DURABLE & ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Les conditions d'attribution :

- Être accompagné par le conseiller de l'Espace Info Énergie de l'Union Régionale de la CLCV jusqu'au dépôt de votre demande en mairie et avant le démarrage des travaux.

- Pour la participation au financement des travaux, il faut respecter les préconisations faites dans le diagnostic et atteindre minimum 25% d'économies d'énergie après travaux.

- Les matériaux et équipements doivent être **conformes** aux caractéristiques techniques (performances) et aux exigences de surfaces concernées nécessaires à l'obtention du crédit d'impôt en vigueur.

- Les équipements éligibles à la prime doivent être **fournis et installés par un professionnel**, de préférence titulaire de la mention "Reconnu Garant de l'Environnement".

- La subvention est attribuée dans l'ordre d'arrivée des dossiers, dans la limite des crédits ouverts au budget et une fois par foyer pendant la durée du mandat.

- L'aide sera versée sur la base des **factures acquittées** pour des travaux réalisés sur une même année ou sur deux années consécutives.

Un accompagnement spécifique existe pour le public éligible aux aides ANAH-PIG amélioration durable de l'habitat, comprenant un diagnostic de performance énergétique ou un audit. La Ville participera à hauteur de 10 % (plafond de 2.000 €) au financement des travaux préconisés par ces études.

Une prime supplémentaire sera accordée en cas d'utilisation d'éco-matériaux : prise en charge de 20% du montant des factures avec un plafond de subvention de 3.000 € sur le montant total des travaux.



En savoir + 

Espace Info Énergie

Perrine Dhellemmes - Christophe Tilmant
03.20.85.80.81

eie.lille@clcv.org
Permanence à Ronchin,
sur rendez-vous, le 1^{er} mercredi après-midi de chaque
mois, au Centre Technique Municipal
(124, rur Roger Salengro).

Service Agenda 21

Hôtel de Ville
650, avenue Jean Jaurès
59790 Ronchin
03.20.16.60.08
developpementdurable@ville-ronchin.fr
Sur rendez-vous en mairie.

